

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

## L'ÉCHO SAUMUROIS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

## Chronique Politique.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Angers, 11 décembre 1870, 1 h. 56 soir.

Préfet à Sous-Préfets du département.

Le préfet de Maine-et-Loire s'empresse de prévenir le public qu'il résulte, d'une dépêche privée, que le corps d'armée du général Chanzy tient toujours à Josnes, département de Loir-et-Cher, et que son armée est pleine de confiance. Cette dépêche est datée de Josnes, aujourd'hui, 9 heures du matin.

Les nouvelles reçues de l'armée de la Loire sont satisfaisantes. Le général Chanzy tient depuis deux jours en respect les forces qui sont concentrées devant lui, et il leur a fait subir de très-grandes pertes dans les journées des 7 et 8 décembre. Le général a confiance dans ses troupes.

M. Gambetta, en quittant Tours, n'est point allé à Bordeaux. Il s'est rendu à l'armée de la Loire pour visiter nos soldats dans les positions qu'ils occupent, et leur prouver, par sa présence au milieu d'eux, la sollicitude avec laquelle il suit les péripéties de la lutte qu'ils soutiennent avec tant de courage.

Nous avons reçu quelques détails nouveaux sur les combats livrés sous les murs de Paris le 1<sup>er</sup> décembre, par le général Ducrot. Les pertes des Prussiens ont été considérables. Les dépêches qui reviennent d'Allemagne le reconnaissent. Il est bien évident que le général Ducrot a forcé la ligne d'investissement sur tous les points où il a porté ses attaques.

On lit dans un supplément au *Journal d'Indre-et-Loire*, du 11 décembre :

Nous n'avons aucune dépêche officielle au sujet des armées de la Loire, et le peu de journaux que nous recevons ne nous donnent aucune nouvelle.

Seulement, il résulte de renseignements apportés à Tours par des personnes venant de Blois, qu'il y aurait eu avant-hier un combat dans les bois de Chambord, à la suite duquel nos troupes se seraient repliées sur Blois, dont on a fait sauter le pont à six heures et demie du matin.

De Blois on n'a entendu que de rares coups de canon dans la journée d'hier.

Il paraît qu'hier soir samedi ou ce matin, les Prussiens, qui se trouvaient en Vienne, c'est-à-dire dans le val en face de Blois, auraient commencé à lancer des projectiles dans la ville.

Dans le val se trouvaient de quinze à vingt mille Prussiens, le reste, environ soixante mille, seraient sur la rive droite, où nos troupes ont continué à avoir l'avantage sur eux avant-hier.

Il résulte d'un article du *Journal de Bordeaux*, que M. Gambetta devait être dans cette ville ce soir.

Il y a là évidemment une erreur. M. Gambetta était encore ce matin à Blois, et il n'était pas question de son départ.

Le journal le *Havre*, du 5, publie les détails suivants, qui semblent émaner d'un témoin oculaire, mais qui n'ont toutefois aucun caractère authentique :

Avant-hier soir, les renseignements parvenus à l'état-major de Rouen annonçaient la

présence des Prussiens à Neufchâtel, à Forges et sur les hauteurs de Lyon. Leur marche était nettement dessinée par trois routes. Leur nombre était évalué à 25 ou 30,000 hommes d'infanterie, avec 25 ou 30 pièces de canon. Les forces dont nous pouvions disposer, composées de 12 à 15,000 mobiles, des 1,200 éclaireurs Mocquart et d'un corps de marins, avaient été réunies en avant de Buchy, et c'était là que devait se porter le lendemain l'effort de la défense.

A Rouen, rien n'était changé d'aspect; on flânait tranquillement dans les rues, les cafés recevaient leurs habitués en pantalon de garde nationale. Des nouvelles, personne n'en avait. Les journaux de Rouen annonçaient tout simplement que « l'ennemi continuait sa marche. » Sur la place de l'Hôtel-de-Ville seulement régnait quelque animation militaire. Des compagnies de gardes nationaux se groupaient, attendaient des ordres, défilaient et rompaient les rangs.

Pour donner une idée de l'incurie dont ont fait preuve jusqu'au dernier moment les administrations, nous pouvons citer un fait que nous savons de bonne source. Samedi soir, les troupes massées à Buchy n'avaient pas eu de pain depuis douze heures. A Rouen, paraît-il, il n'y avait pas une croûte de pain à leur donner, et c'est le lendemain matin, à dix heures seulement, qu'on a dû leur envoyer de quoi manger. Notons que, parmi ces troupes, les Mocquart, par exemple, avaient fourni, pour les rendre à Buchy, une étape de quatorze lieues. Hier encore, à quatre heures et demie, le capitaine Blondin, des mobiles du Havre, cherchait à Rouen des voitures pour envoyer du pain à ses hommes restés à jeun.

Le général Briand était encore à Rouen samedi soir, avec son état-major, et hier après-midi il y était encore. Son apparition sur le lieu du combat n'a pas pu être de bien longue durée.

Dans la nuit de samedi à dimanche, les Prussiens, campés dans la forêt de Saint-Saëns, avaient échangé une fusillade contre nos avant-postes, et l'engagement était certain pour le lendemain matin.

A Rouen cependant, pendant toute la journée d'hier, a régné le plus indescriptible désordre. Le matin à sept heures, le rappel battait dans les rues, les gardes nationaux gagnaient leurs lieux de réunion, et après dix heures, quelques compagnies se mettaient en marche, les unes pour Fleury, les autres pour Cères. Les ordres manquaient absolument. Nous avons vu toute la journée sur la place de l'Hôtel-de-Ville un colonel de la garde nationale mobilisée, attendant, sans nouvelles, sans ordres; il y était encore quand la nouvelle de la retraite de nos troupes arrivait à Rouen.

Plusieurs officiers mobilisés étaient à Rouen au même moment, sans ordre probablement, et occupés à toute autre chose qu'à la défense.

Un seul homme avait pris au sérieux les devoirs de sa position, dans cette malheureuse ville livrée à l'apathie des chefs et trahie par ses habitants. Le brave commandant Mouchez, arrivé trop tard, hélas! à Rouen, et dont l'énergique impulsion a été constamment paralysée par l'autorité.

Il était rentré à Rouen le soir, désolé de ce qu'il avait vu, mais décidé à jouer vaillamment une partie désespérée.

Dans la nuit, il repartait pour Buchy, dé-

cidé à sauver l'honneur, puisque une résistance efficace était devenue impossible. Sur le combat lui-même nous n'avons pas de détails. Les éclaireurs Mocquart ont, dit-on, opposé aux colonnes prussiennes une résistance acharnée. Nous n'avons du combat que la retraite qui commençait vers quatre heures de l'après-midi. Au même moment, on réquisitionnait au chemin de fer, pour conduire à Caen les chevaux du général Estancelin. Nous ignorons de quel côté ont été dirigés ceux du général Briand. Nous ne savons plus ce que sont devenus les deux généraux eux-mêmes, sinon que le général Briand a passé la nuit à son état-major.

A Rouen pourtant, depuis le matin, une foule de promeneurs encombraient les rues, les orgues de barbarie continuaient de moudre des sérénades, et à l'Eldorado de Saint Sever on posait les affiches d'une pantomime patriotique. Les premières rumeurs de la retraite de nos troupes ont seules réveillé quelque émotion dans ces cœurs timides.

On entendait alors dans la foule un concert de *meâ culpa* qui avait au moins le mérite de la franchise.

Nous sommes perdus, disaient les Rouennais, mais c'est notre faute; c'est la faute de notre administration, de nos chefs militaires. Ah! si le commandant Mouchez était venu quinze jours plus tôt! Ah! si nous avions fait comme le Havre!

Au moment où nous quittons Rouen, à six heures, le gros de nos troupes était en retraite, et les avant-gardes prussiennes étaient signalées à quelques kilomètres des hauteurs de Bois Guillaume.

Un train venant de Rouen, est arrivé ce matin.

Au départ du train parvenu dans notre ville les Prussiens voulaient investir Rouen; mais ils n'étaient pas encore sous les murs de cette ville.

D'après les détails complémentaires apportés par ce dernier courrier, les douaniers de Rouen, la gendarmerie et les marins ont reçu l'ordre de se rendre à la gare à huit heures, le train n'est parti qu'à dix heures du soir, et est arrivé au Havre à une heure du matin, emmenant plusieurs voyageurs affolés de terreur. A huit heures du soir on a encore battu le rappel pour faire, suppose-t-on, porter les fusils des gardes nationaux à l'Hôtel-de-Ville.

Avant-hier et hier les mobiles et les francs-tireurs de Mocquart auraient été éprouvés par l'artillerie prussienne, qu'on évalue à quarante pièces de canon, lançant bombes et obus en quantités effroyables; on a bombardé Gailfontaine; on s'est battu à Clères, que les Prussiens ont occupé, mais le fort de l'action a eu lieu à Buchy.

On aurait encloué les pièces de siège qui se trouvaient sur les hauteurs; les pièces que l'on avait ordre de rembarquer à destination du Havre, et qui se trouvaient placées sous les grues du quai, auraient été également enclouées.

Le personnel du télégraphe et le personnel du mouvement du chemin de fer ont reçu l'ordre de se replier sur le Havre avec le matériel; la Banque a transporté son numéraire à...

M. Mouchez, qui, comme nous l'avons dit, était à Buchy pendant l'action, va peut-être pouvoir rallier à lui les troupes éparpillées et se replier dans la direction du Havre.

Les soldats des 62<sup>e</sup> et 45<sup>e</sup> pleuraient de rage en apprenant la déroute.

Le préfet aurait quitté la ville.

Hier, un train de voyageurs allant de Dieppe à Rouen, a été attaqué par les Prussiens.

Un conducteur, nommé Vallet, qui était placé dans son poste de vigie à l'arrière du train, a été tué par une balle. Plusieurs agents du service de la ligne auraient été blessés plus ou moins grièvement.

Une dame, qui se trouvait dans un wagon de première, a failli être atteinte par un projectile qui a passé à quelques centimètres de sa figure.

Le *Journal du Havre* de mardi nous apporte les détails suivants sur l'occupation de Rouen :

Des voyageurs arrivés au Havre, aujourd'hui, par Pont-Audemer, et qui ont quitté Rouen hier, vers onze heures du matin, nous donnent des renseignements assez précis sur la honteuse capitulation de la capitale de la Normandie. Les dépêches officielles manquent encore et manqueront probablement toujours.

Les Prussiens sont bien entrés dans la ville par les trois routes que nous indiquons hier : Daruetai, Bois-Guillaume et Malaunay. A cinq heures, Rouen était complètement occupé par l'armée prussienne, qui semble disposée à s'y fortifier et à y établir son quartier-général.

L'intendance militaire, la préfecture et la municipalité ont rivalisé d'ineptie et de scélératesse. Ordre avait été donné le matin d'apporter toutes les armes sur la place de l'Hôtel-de-Ville; vingt canons perfectionnés que des citoyens voulaient embarquer sur des chalands et diriger sur le Havre leur ont été arrachés des mains par les autorités qui les ont soigneusement enfermés dans un parc afin de les livrer à l'ennemi, conformément aux termes de la capitulation. Des quantités énormes d'armes, de munitions, de provisions, d'équipements et de matériel de guerre ont été livrées aux Prussiens.

Voici les principales clauses de la capitulation, telles qu'elles ont été indiquées par l'état-major prussien au correspondant d'un journal étranger :

1<sup>o</sup> Indemnité de 17 millions, dont 7 millions payables immédiatement et 10 millions réglables par à-comptes rapprochés;

2<sup>o</sup> Livraison de toutes les armes et munitions; désarmement de la garde nationale;

3<sup>o</sup> Tous les citoyens de vingt à quarante ans, étant mobilisés, sont prisonniers de guerre et peuvent être emmenés en Prusse au moment où le général prussien le croira nécessaire;

4<sup>o</sup> Respect des propriétés privées;

5<sup>o</sup> Les troupes prussiennes seront logées dans les casernes, et, au besoin, chez les habitants; les vivres réquisitionnés pour l'armée prussienne devront être fournis à valoir sur les 10 millions d'indemnité restant à verser.

Les sept millions ont été payés sur les fonds votés, il y a quinze jours, dans une séance secrète du conseil municipal. Ces fonds, paraît-il, avaient été recueillis et pieusement conservés à l'archevêché.

La population ouvrière, qu'on n'avait pas voulu armer, par amour de l'ordre, s'est emparée de quelques-uns des fusils déposés en tas sur la place de l'Hôtel-de-Ville, et a tiré sur ce monument. Nous pouvons garantir ce fait; un voyageur, en quittant Rouen, hier, à onze heures du matin, en a été témoin.



D'autres avis portent à croire que MM. Nétien, maire, Desseaux, préfet, et Raoul Duval, conseiller municipal, ont été tués ou grièvement blessés.

Nous ignorons quel a été le sort de M. Nétien, nul ne sait ce qu'est devenu M. Desseaux; quant à M. Raoul Duval, on prétend que l'intervention de M. le docteur Gibert l'a empêché de devenir, lui aussi, victime expiatoire de l'indignation des républicains rouennais.

Nous trouvons dans l'*Union de la Sarthe* l'article suivant :

« Le samedi 20 novembre, à 6 heures du matin, j'étais arrêté dans mon domicile sous inculpation « d'actes ayant pour but de nuire » à la défense. »

« Les seuls articles incriminés étaient trois des correspondances particulières adressées de Tours à l'*Union de la Sarthe*. »

« Le mercredi 30, deux gendarmes étaient chargés de m'extraire de la prison du Mans et de me transférer en plein jour à la prison militaire de Tours, en passant par Angers. »

« Après quatre interrogatoires et treize jours de détention, pendant lesquels je suis resté au secret, une ordonnance de non lieu a été rendue conformément aux conclusions du rapporteur du conseil de guerre de Tours, et mardi soir j'étais mis en liberté. »

« Ce simple énoncé des faits tient lieu de tout commentaire, il suffit à mes amis comme à mes ennemis. »

« Devant les maux sans nombre auxquels la France est maintenant en proie, les épreuves personnelles, les souffrances individuelles doivent passer inaperçues, et quant à moi je ne me plaindrais pas des injustes rigueurs dont je viens d'être victime si le grand principe de la liberté n'en avait reçu une atteinte grave et regrettable. Aussi est-ce à ce titre surtout que je remercie mes nombreux confrères qui ont pris en main la défense de ma cause. »

« Je ne saurais oublier qu'en dehors de toute question personnelle, il est de mon droit de rechercher et de mettre au jour la dose de responsabilité de ceux qui ont pris, à cette affaire, une part occulte ou publique; ce droit je ne l'abandonne pas; mais il me semble qu'il est de mon devoir d'attendre pour l'exercer une heure plus propice et plus calme. »

« Que ceux qui m'ont défendu et que ceux qui m'ont attaqué veuillent bien attendre, et quant à mes lecteurs, j'espère qu'ils sauront voir dans le sentiment patriotique dont je m'inspire, un commencement de réponse aux accusations graves que des hommes, regardés comme sérieux, ont si légèrement portées contre moi. »

E. LE NORDEZ. »

#### LES TRAPISTES DANS LA MOBILE.

Le *Journal de l'Ain* annonce que 32 religieux de la Trappe de Dombes ont quitté leurs travaux, justement admirés, de défrichements pour s'enrôler dans la garde mobilisée de l'Ain. La compagnie du canton de Chalamont en compte 23, qui sont des modèles de dévouement et de bravoure sous le drapeau, comme ils étaient des modèles d'abnégation et de courage dans le travail agricole.

Le *Journal de l'Ain* ajoute :

« Mardi de la semaine dernière, ces enfants du désert, vrais soldats laboureurs, faisaient leur première étape à Bégé-le-Châtel. Le lendemain matin sans ostentation comme sans respect humain, tous assistaient à la messe de paroisse et communiaient avec la même ferveur et le même recueillement que s'ils eussent été dans la chapelle de leur monastère. Un quart d'heure après, au premier signal et par une pluie battante, tous étaient sur les rangs et emboîtaient avec résolution le pas militaire. »

Maintenant, nous attendons que les insulteurs de ces religieux aillent les rejoindre. C'est le moment de prouver qu'ils sont aussi patriotes et aussi braves que les hommes qu'ils honorent de leurs invectives.

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Le Gouvernement de la Défense nationale, Vu l'ordonnance du 9 décembre 1814, relative aux octrois ;

Vu la loi du 11 juin 1862 ;

Vu l'art. 18 de la loi de finances, du 22 juin 1854 ;

Vu la loi du 24 juillet 1867 ;

Vu la délibération du conseil municipal de Saumur, en date du 1<sup>er</sup> octobre, tendant à la prorogation pendant une année des tarifs et règlement de l'octroi ;

Décrète :

Art. 1<sup>er</sup>. — Les règlements et tarifs actuellement en vigueur à l'octroi de la commune de Saumur, département de Maine-et-Loire, sont prorogés jusqu'au 31 décembre 1871.

Art. 2. — Jusqu'à la même époque la perception de la taxe additionnelle du décime par franc, autorisée par décret du 16 mars 1858, continuera d'être opérée, sous l'accomplissement des formalités prescrites à ce décret.

Art. 3. — Les ministres de l'intérieur et des finances sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret.

Fait à Tours, le 5 décembre 1870.

Des bruits alarmants, contre lesquels il convient de se tenir en garde, ont circulé dimanche dans notre ville. Des nouvelles officielles reçues le même jour sont venues calmer l'inquiétude.

Un de nos concitoyens, arrivé hier matin de Tours, a apporté la bonne nouvelle que Trochu, avec un corps d'armée, était parvenu à Chartres et s'y maintenait; d'un autre côté, Montargis serait occupé par les Français.

Ce même voyageur annonce que l'espoir est toujours très-grand; le moral de l'armée excellent. Les bruits de bombardement de Blois n'étaient point confirmés dimanche soir à Tours. Blois prend ses dispositions pour résister.

Les cadres des diverses compagnies de la garde nationale ont été formés, pour la mobilisation, d'après le rang d'âge.

La 1<sup>re</sup> compagnie comprend les hommes de 21 à 30 ans.

La 2<sup>e</sup>, ceux de 30 à 32.

La 3<sup>e</sup>, ceux de 32 à 35.

La 4<sup>e</sup>, ceux de 35 à 37.

La 5<sup>e</sup>, ceux de 37 à 40.

Les officiers, dans chacune de ces compagnies, ont été nommés hier et dimanche.

Les journaux qui s'imprimaient à Tours ont suivi à Bordeaux le Gouvernement de la défense nationale, et depuis ce transfert ils ne paraissent plus à Saumur.

La température s'est considérablement adoucie; hier matin, le thermomètre s'était élevé à 5 degrés au-dessus de zéro; mais le baromètre est descendu à 745<sup>mm</sup>.

Il est arrivé samedi soir à Saumur 600 pontonniers avec une grande quantité de charriots trainés par des chevaux requis. Cette troupe avait dû fuir Orléans devant l'ennemi.

Les hommes étaient fatigués; les chevaux avaient également triste mine; beaucoup se sont abattus sur la neige en traversant nos rues.

Ces pontonniers sont repartis dimanche pour Angers.

Dimanche il est passé à Saumur, à une heure du soir, un convoi de 500 prisonniers prussiens. Ils ont été dirigés sur Nantes.

Un convoi de blessés a également traversé notre gare; il a poursuivi sa marche. Un autre train de blessés, à destination de Saumur, était aussi signalé pour dimanche soir; mais il n'est arrivé que lundi matin, à une heure.

Aussitôt il a été fait appel à tous les hommes de bonne volonté et aux propriétaires de chevaux et voitures pour le transport de ces malheureuses victimes. Comme il y a quinze jours,

cet appel a été entendu, et les véhicules n'ont pas fait défaut.

115 blessés ont été répartis entre divers particuliers et les ambulances déjà établies.

Les gardes nationaux mobilisés, célibataires ou veufs sans enfants, de l'arrondissement de Cholet et du canton de Vihiers, âgés de moins de 40 ans et restés jusqu'à ce jour dans leurs foyers, sont invités à se réunir à Doué.

Sont seuls exemptés de cette convocation, les célibataires ou veufs sans enfants, qui ont été exemptés par les conseils de révision ayant siégé postérieurement au 2 novembre.

Les jours de concentration sont fixés aux 12, 13, 14 et 15 de ce mois.

Nous apprenons que les *Eclaireurs de Maine-et-Loire*, parfaitement armés de carabines américaines, habillés, équipés et très-bien rompus à toutes les manœuvres du franc-tireur, sont à la veille de leur départ. On ne peut qu'applaudir à la mise en route de cette compagnie, destinée, sans doute, à rendre à l'armée régulière les plus grands services. Nous ne manquerons pas, du reste, au devoir facile de signaler prochainement ses succès contre les Prussiens.

On lit dans l'*Union libérale* :

La ville de Tours a tout-à-coup changé d'aspect. On rencontre encore beaucoup d'étrangers dans les rues, mais le nombre en a diminué sensiblement.

Le départ précipité de la délégation gouvernementale est venu hâter cette retraite des personnes dont les affaires et les convenances personnelles s'arrangeaient de son séjour dans notre cité.

#### AVIS ADMINISTRATIF.

Les ouvriers qui désireraient s'occuper à des travaux de terrassement, peuvent se faire inscrire avant mercredi 14 de ce mois, chez M. Mathely, garde du génie, montée du Petit-Genève.

Hôtel de Ville de Saumur, 12 décembre 1870.

Le Maire, BOBIN.

L'administration municipale, organisant une nouvelle ambulance, prie les personnes qui ont des objets de literie disponibles, de bien vouloir en faire la déclaration à la Mairie.

(Communiqué.)

PRÉFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE.

#### RÉQUISITION DE COUVERTURES.

Le Préfet de Maine-et-Loire,

Considérant que pour achever l'équipement de la Garde nationale mobilisée, l'Administration manque de couvertures de laine;

Considérant que le commerce ne pouvant plus en fournir, il y a nécessité de recourir à la voie des réquisitions et de faire un appel au public pour obtenir soit l'offre de couvertures à titre de don national, soit la cession des couvertures disponibles dans les ménages;

Arrête :

Art. 1<sup>er</sup>. — Les maires sont autorisés à requérir immédiatement toutes les couvertures de laine, pouvant servir pour l'équipement de l'armée et qui se trouveront dans les magasins de leur commune.

Ces couvertures seront payées au prix de facture, plus 1/10 de bénéfice; elles seront d'urgence expédiées à la Préfecture d'Angers ou aux Sous-Préfectures de Saumur et de Cholet, où il sera délivré des récépissés avec mention du prix arrêté entre le maire et le marchand.

Le paiement en sera fait prochainement.

Art. 2. — Les personnes qui voudraient faire don de couvertures de laine pour la garde mobilisée sont priées de les envoyer à la préfecture d'Angers ou à la sous-préfecture de leur arrondissement.

Les noms des donateurs seront publiés.

Art. 3. — Les particuliers qui voudraient céder des couvertures de laine à l'administration, sont invités à se présenter à la préfecture d'Angers, au magasin d'habillement, et aux sous-préfectures dans les arrondissements.

Le prix en sera réglé à l'amiable.

Art. 4. — Le présent arrêté sera inséré au Recueil administratif et imprimé en placard, pour être publié et affiché dans toutes les communes du département.

En Préfecture, à Angers, le 9 décembre 1870.

Le Préfet, M. ENGELHARD.

#### SECOURS AUX BLESSÉS.

Le Maire de Nueil-sous-Passavant nous prie de publier les envois en argent, vêtements et linge, que sa commune a faits aux soldats blessés.

21 août, envoi à la Préfecture : 1,075 fr.

10 août, envoi au Palais-de-l'Industrie, de 107 kilog. de linge, chemises, compresses, bandes, etc.

1<sup>er</sup> octobre, envoi à la Sous-Préfecture de Saumur, de 450 kilog. de linge, gilets de santé, bandes roulées, etc.

Pour chronique locale : P. GODET.

POUR ÉVITER

#### LES CONTREFAÇONS

DU

#### CHOCOLAT-MENIER

IL EST INDISPENSABLE  
D'EXIGER

LES MARQUES DE FABRIQUE

avec

le véritable nom.

En vente au Bureau du Journal :

#### LA PROPHÉTIE DE BLOIS

AVEC DES ÉCLAIRCISSEMENTS,

Par M. l'abbé RICHARDEAU, aumônier des Ursulines de Blois, ancien professeur de théologie.

#### SERVICE

DANS LES PLACES DE GUERRE

ET

VILLES DE GARNISON

NOUVELLE ÉDITION.

SERVICE EN CAMPAGNE.

SERVICE INTÉRIEUR.

COURS DE MARECHALERIE

P. GODET, imprimeur-Libraire.

#### Marché de Saumur du 10 décembre.

Froment (l'h.) 77 k. 20 44	Graine trèfle 50	—	—
2 <sup>e</sup> qualité. . . 74 19 66	— luzerne 50	—	—
Seigle . . . . 74 13	Foin (charr.) 780	170	—
Orge . . . . 64 10 50	Luzerne —	780	160
Avoine . . . . 45 13	Paille —	780	65
Fèves . . . . 75	Amandes . .	50	—
Pois blancs. . 80 38	— cassées 50	—	—
— rouges. . . 80 40	Cire jaune. .	50	150
Graine de lin. 70	Chanvre tillé		
Colza . . . . 65	(52 k. 500) —	à	—
Chenevis. . . 50	Chanvre broyé		
Huile de noix 50 k.	Blanc . . . .	—	à
— chenevis 50	Demi-couleur .	—	à
— de lin. . . 50	Brun. . . . .	—	à

#### COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1870.	1 <sup>re</sup> qualité	100 à 120
Id.	2 <sup>e</sup> id.	70 à 80
Ordin., envir. de Saumur 1870,	1 <sup>re</sup> id.	35 à 40
Id.	1870, 2 <sup>e</sup> id.	» à »
Saint-Léger et environs 1878,	1 <sup>re</sup> id.	30 à 40
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »
Le Puy-N.-D. et environs 1870,	1 <sup>re</sup> id.	30 à 35
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »
La Vienne, 1870. . . . .		25 à 30

ROUGES (2 hect. 20).

Souzay et environs 1870. . . . .		60 à 70
Champigny, 1870. . . . .	1 <sup>re</sup> qualité	90 à 110
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »
Varrains, 1870. . . . .		» à »
Varrains, 1870. . . . .		60 à 70
Bourgueil, 1870. . . . .	1 <sup>re</sup> qualité	60 à 75
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »
Restigné 1870. . . . .		55 à 65
Chinon, 1870. . . . .	1 <sup>re</sup> id.	50 à 60
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »

P. GODET, propriétaire-gérant.